

# TRAVAUX ANTICIPES DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT dans le cadre du projet SPOT Daflon ®

## RESUME NON TECHNIQUE

### REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
27/04/2022	0	Création du document

Nom de l'interlocuteur : M. Julien NORMAND, directeur HSE, ORIL industrie

## Sommaire

- 1) Contexte du projet
- 2) Présentation de l'exploitation
- 3) Situation géographique du projet
- 4) Description du projet

### **Objet du document :**

Ce résumé non technique a pour objet de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans le permis de construire.

Ce résumé ne constitue qu'une présentation synthétique du dossier auquel il conviendra de se reporter pour toute question nécessitant une réponse détaillée ou approfondie.

## 1. Contexte du projet

ORIL Industrie souhaite étendre ses activités sur son site de Baclair, situé sur la commune de Bolbec dans le département de la Seine-Maritime (76). Le projet « Spot Daflon® » consiste à réaliser et exploiter un nouvel atelier pour la production des Flavonoïdes 90%, principe actif du Daflon®, médicament prescrit pour le traitement des troubles de la circulation veineuse et dont la demande est en augmentation constante.

Le projet prévoit de réutiliser les bâtiments et installations de l'ancien atelier GF3 du site de Baclair à l'arrêt depuis 2016, mais également la construction de nouvelles installations.

Par rapport à l'actuel atelier GF1 (atelier existant où est réalisée la production du principe actif du Daflon®, dénommé 'flavonoïdes 90%'), le futur atelier de production GF3 fera appel à un nouveau procédé de synthèse impliquant l'utilisation de méthanol en remplacement de la morpholine. ORIL Industrie prévoit de diminuer progressivement la production de flavonoïdes 90% par l'atelier GF1 au fur et à mesure de la montée en puissance de la nouvelle unité de production, ce qui permettra à terme de supprimer les rejets en morpholine.

De par la nature du projet, ce dernier est éligible à Etude d'Impact systématique et de ce fait à consultation du public via une enquête publique. Pour répondre à cette exigence, un Dossier de Demande d'Evaluation Environnementale a été déposé en mars 2021 auprès de l'autorité compétente, et est en cours d'instruction. Ce dossier couvre la totalité des installations du projet.

Dans ce contexte, deux permis de construire ont été déposés, à l'automne 2021.

L'un des deux permis concerne le bâtiment de transit des matières premières, dénommé 'Drive In' (permis de construire n°076.114.21.L0040). Pour la bonne mise en œuvre de son projet, dans les délais impartis, ORIL souhaite disposer le plus rapidement possible de ce bâtiment afin :

- d'une part, d'anticiper les ruptures de matériaux sur le marché très tendu du béton,
- et d'autre part de disposer d'un bâtiment dallé et clos pour permettre l'acheminement de nombreux matériels et équipements dans le bâtiment contigu, dans le courant de l'été 2022.

Ainsi, en application de l'article L181-30 du Code de l'environnement, ORIL a soumis le 8 avril 2022 à la Préfecture de Seine Maritime, une demande d'anticipation de mise en œuvre des travaux relatifs au bâtiment Drive In.

La Préfecture de Seine Maritime, après avoir consulté tous les services compétents, a validé le principe d'une anticipation des travaux après enquête publique spécifique.

## **2. Présentation de l'exploitant**

Filiaire à 100% de la société holding du groupe Servier (Servier S.A.S), ORIL Industrie fabrique les principes actifs des médicaments du groupe Servier depuis 60 ans, initialement sur le site de Bolbec, et depuis 1992, sur le site de Baclair. 20 principes actifs sont aujourd'hui produits et distribués depuis les 2 sites. ORIL Industrie emploie environ 800 collaborateurs (dont 182 sur le site de Baclair) et produit 2 180 tonnes de principes actifs par an, représentant ainsi 10 % de la chimie pharmaceutique française.

ORIL Industrie a obtenu en 2019 la certification ISO 50 001 pour son système de management de l'énergie et le niveau Confirmé pour sa démarche RSE dans le cadre de l'évaluation réalisée par l'Afnor selon la norme ISO 26 000. ORIL Industrie a, par ailleurs, été récompensée en 2017 et 2019 lors des trophées Responsible Care organisés par France Chimie Normandie, pour son engagement en faveur d'une chimie verte.

ORIL Industrie réalise, en moyenne, 10 M€ d'investissements par an. Chaque année, 10 % de ces investissements sont consacrés à la préservation de l'environnement et à la sécurité. Le projet global SPOT Daflon® représente un investissement total de 100 millions d'euros. Cet investissement se traduira par la création d'une centaine d'emplois sur le site de Baclair et le soutien de 250 emplois dans le bassin Seine-Normandie.

## **3. Situation géographique de la construction du bâtiment**

La construction du bâtiment DRIVE In', objet de ce dossier, s'inscrit dans le cadre du projet SPOT Daflon® qui sera mis en œuvre sur le site Baclair. Ce site se situe au cœur du Pays de Caux, dans le département de la Seine-Maritime (76), sur les communes de Bolbec (au nord-est de cette commune) et de Raffetot. Le site est implanté à 2 km environ au nord-est du centre-ville de Bolbec, le long de la route départementale D30.



Figures 1 et 1bis : implantation du site ORIL Baclair

Le bâtiment Drive In' sera contigu à l'unité de production GF3 existante – voir figures 2 et 3 ci-dessous.

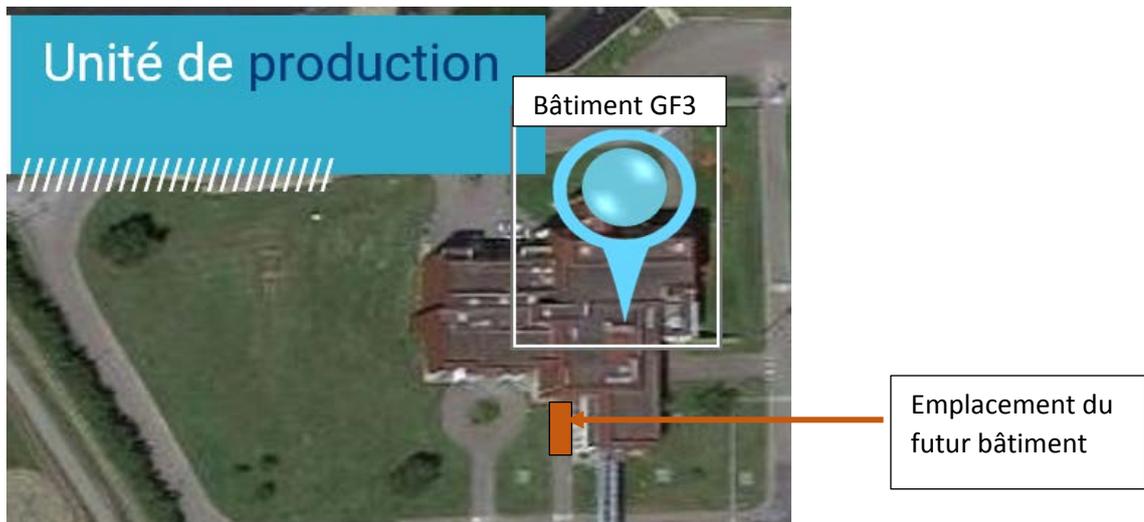


Figure 2 : vue aérienne du bâtiment GF3 et emplacement de la future dalle béton.

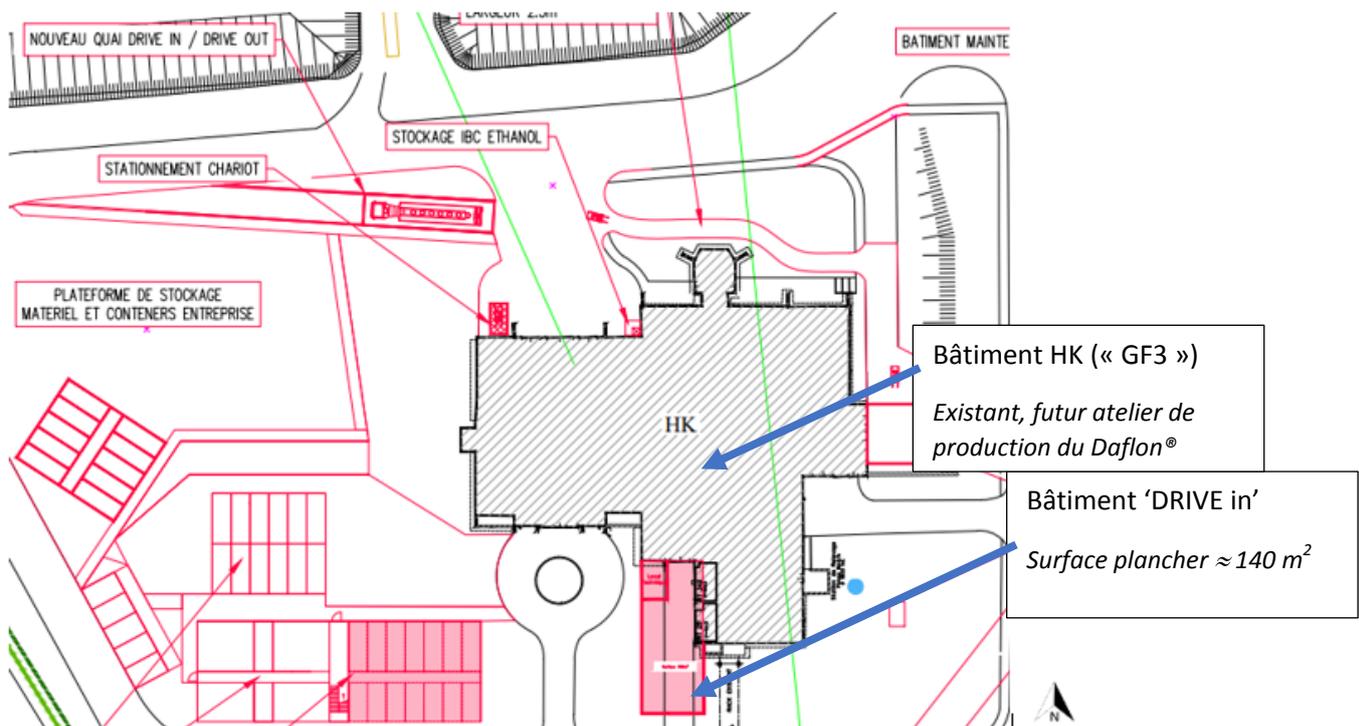


Figure 3 : situation du bâtiment Drive In dans l'environnement industriel actuel.

#### 4. Description du projet

Le projet consiste à réaliser un bâtiment de forme parallélépipédique, d'une surface plancher de 139 m<sup>2</sup>, sur un emplacement actuellement aménagé et imperméabilisé.

Voir figure 4 ci-dessous :

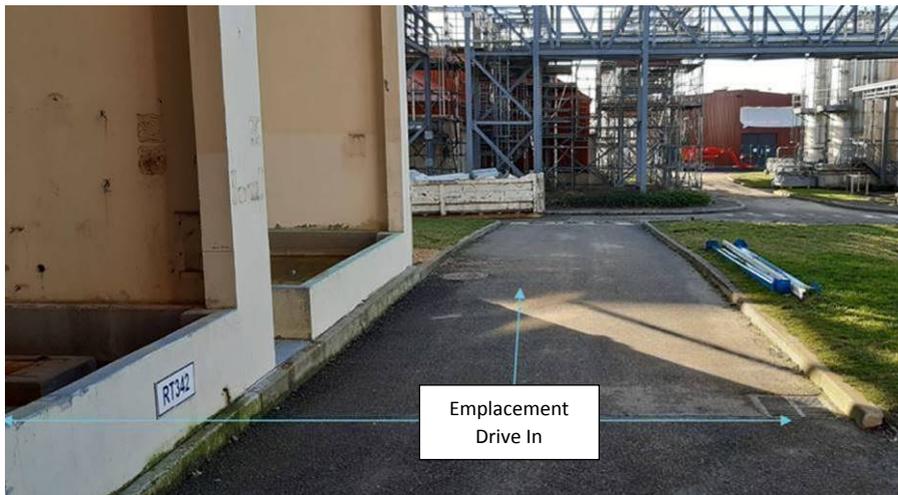


Figure 4 : état actuel de la zone où sera construit le bâtiment Drive In.

Il n'y a pas d'impact sur une zone enherbée.

Le bâtiment sera constitué :

- D'une dalle béton sur pieux :
  - o 12 pieux forés à la tarière creuse
  - o diamètre 80 cm sur une hauteur 12 m
  - o têtes de pieux, longrines
  - o dalle portée

La surface plancher de la dalle sera d'environ 140 m<sup>2</sup> sur plan béton hors tout (139 m<sup>2</sup> inscrits nets au sol du bâtiment Drive In).

- D'une structure maçonnée :
  - o béton armé
  - o bardage métallique en bac acier,
  - o toit terrasse.

La hauteur totale sera de 7,20 m.

L'ensemble sera en cohérence avec l'environnement industriel existant (matériaux, couleurs, hauteurs...) tel que précisé dans le permis de construire relatif à ce projet.

Les travaux seront réalisés par une entreprise extérieure spécialisée sélectionnée par ORIL industrie et répondant au cahier des charges spécifique à ces travaux.

Les déchets générés (gravats, terre) seront évacués dans des filières spécifiques et adaptées.

La figure 5 ci-dessous permet de visualiser la dalle dans son futur environnement :

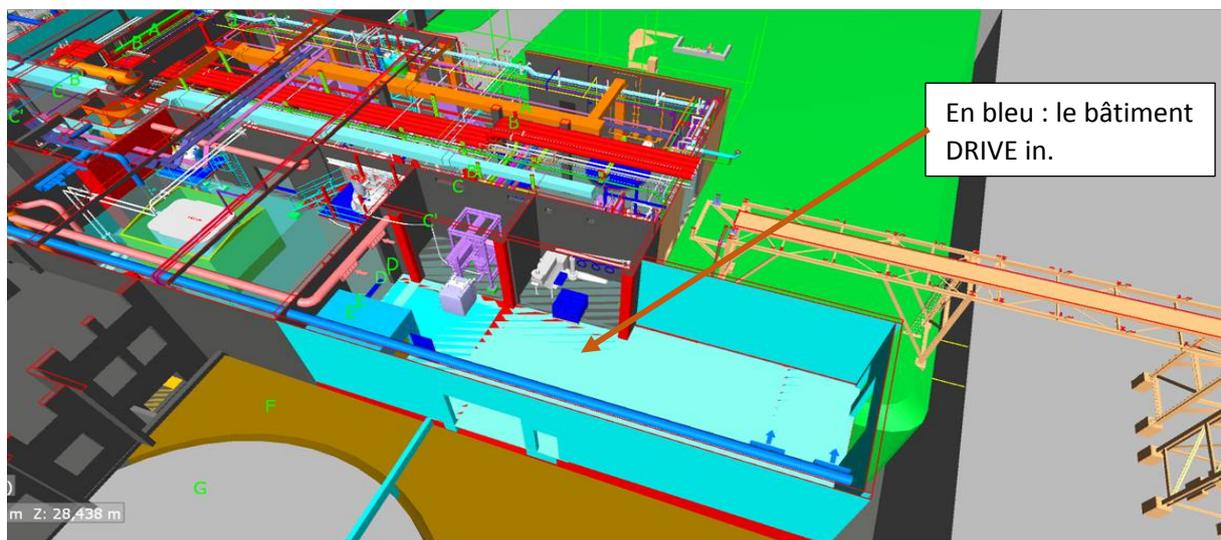


Figure 5 : situation globale une fois les travaux du bâtiment Drive In réalisés.

Les incidences de cette construction ne seront que temporaires et se limiteront à la phase de chantier qui durera 5 mois.

Ce bâtiment ne stockera aucune substance chimique avant l'obtention de l'arrêté préfectoral prévue dans le cadre de l'instruction du projet SPOT Daflon ® dans sa globalité mentionnée en section 1 ci-dessus.

Le bâtiment Drive In' ne présentera aucune incidence environnementale et ne sera à l'origine d'aucun danger supplémentaire.